

# La lettre du CNI

Numéro 61 juillet 2010 - 2€

[www.cni.asso.fr](http://www.cni.asso.fr)

Editorial :  
Une exigence  
par Gilles Bourdouleix  
Page 3

## DOSSIER Quel avenir pour nos retraites ?



Entretien avec  
Eric WOERTH

page 2

**Le CNI réagit :**  
Le Président du CNI  
rencontre les  
agriculteurs

page 5

**DOSSIER :**  
« Droit à la retraite  
et devoir d'équité »  
par Bruno North

page 8

**Tribune libre :**  
« Un épiphénomène  
éclairant » par  
Gilles Bourdouleix



## Le Président du CNI à la rencontre des agriculteurs

L'agriculture française connaît une très grave crise, qui s'est traduite par une baisse des revenus agricoles de 34 % en 2009. C'est dans ce contexte que Gilles Bourdouleix a rencontré le Président de la Coordination Rurale, François Lucas, les producteurs de lait et leurs représentants professionnels afin d'entendre leurs attentes et d'exprimer celles-ci auprès du gouvernement.

« Nous devons tous être convaincus de l'avenir de notre filière laitière comme de celui de l'agriculture en général ; chacun, quelles que soient ses responsabilités, peut et doit intervenir afin que notre agriculture demeure un des moteurs de notre développement économique et retrouve la place qui est la sienne en Europe et dans le monde. Vous pouvez compter sur ma détermination à m'investir à vos côtés pour défendre notre agriculture française » a déclaré le Président du CNI et Député, Gilles Bourdouleix.

« Le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche est actuellement débattu par le Parlement et croyez bien que je suis avec la plus grande attention l'évolution de ce dossier » a-t-il conclu.

## Dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises

M. Gilles Bourdouleix a appelé l'attention de Christine Lagarde, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, sur les aides accordées à la création d'entreprises artisanales. De nombreuses aides sont en effet octroyées aux personnes nouvellement licenciées, aux demandeurs d'emploi ou à celles atteintes d'un handicap. En revanche, pour les personnes possédant un emploi et souhaitant créer leur entreprise, il semblerait qu'aucune aide ne soit prévue.

Il souhaite savoir quel soutien financier est proposé aux personnes en activité et ayant le projet de créer leur propre entreprise.

## VIOLENCES À L'ÉCOLE : Le Président du CNI signataire des huit propositions de SOS Education

Incivilités, insultes, menaces, agressions, tel est le triste quotidien de nombreux établissements scolaires. La violence qui touche nos établissements scolaires est inacceptable. Elle compromet la transmission du savoir et par conséquent l'avenir de nos enfants. Les huit propositions formulées par SOS Education sont des mesures de

bon sens telles que notamment faire respecter l'autorité des professeurs ou encore supprimer la réintégration automatique après exclusion.

« L'école a ses règles et la famille doit aussi prendre toute sa place au sein de l'école. Soucieux de la sécurité des élèves et des enseignants, je ne peux que soutenir votre action » a déclaré Gilles Bourdouleix.

## Sanctionnons plus sévèrement les outrages aux symboles de la République

Suite à la profanation du drapeau de la ville de Villeneuve Saint Georges, Gilles Bourdouleix, Député-Maire de Cholet et Président du CNI, s'est dit profondément scandalisé et choqué.

« Depuis trop longtemps les autorités publiques acceptent, sans réaction efficace, que les symboles de notre République soient bafoués. En effet, il est de plus en plus fréquent que le drapeau tricolore soit brûlé ou que notre hymne soit sifflé, voire hué. Ces actes sont inacceptables parce qu'ils portent atteinte aux valeurs et aux fondements même de notre République » a déclaré le Président du CNI et Député-Maire de Cholet dans un récent communiqué.



## BULLETIN D'ADHÉSION



À découper et à renvoyer accompagné de votre chèque à l'ordre de l'AFCNI :  
6, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS - Tél. : 01 47 23 47 00 - Fax : 01 47 23 47 03  
E-mail : secretariat@cni.asso.fr

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Ville ..... Code Postal ..... Tél. ....

Date de naissance ..... Courriel .....

Mandat électif .....

Souhaite adhérer au CNI et règle la cotisation 2010 de :

20€ individuel  30€ couple  10€ jeunes et chômeurs

# Une exigence

Nous avons décidé de consacrer un numéro spécial au dossier des retraites qui occupera le débat public pendant quelques mois et engagera la vie quotidienne de plusieurs générations de français.

Les membres du bureau politique du CNI s'expriment, chacun avec sa sensibilité et donc l'indépendance qui nous est chère. Je remercie tout particulièrement le Ministre Eric Woerth d'avoir bien voulu répondre aux questions de notre revue.

Qu'il me soit permis de lui adresser un message de sympathie du CNI. On sait la liberté de mon esprit et de mon expression. Je considère Eric Woerth comme un homme honnête. J'admets que l'on puisse reprocher quelques maladresses ou impru-

## Les mesures sont nécessaires, justes et courageuses

dences. Mais l'attitude et les propos de l'opposition sont ignobles. Il s'agit clairement d'une attaque de diversion. On tente de jeter le discrédit sur celui qui porte le dossier phare de la fin du quinquennat. Faute d'alternative crédible parce qu'elle sait que les orientations du gouvernement sont incontournables, la gauche a trouvé l'occasion d'une diversion.

C'est doublement choquant.

Sur le fond parce que l'on s'en prend, tels des charognards, à un homme qui n'est pas sorti de la légalité et contre lequel il n'y a rien d'autre que des allégations journalistiques. Certes, le sujet arrive avec d'autres polémiques dont les acteurs sont condamnables ; Rama Yade et son hôtel au coût scandaleux ; Christian Blanc et ses 12 000 euros de cigares ; Fadela Amara et son logement de fonction prêté à sa famille ; Christian Estrosi et ses deux logements de fonction ; Alain Joyandet et son permis de construire douteux. Il sera temps qu'un vaste remaniement gouvernemental remette de l'ordre. Mais Eric Woerth n'a lui rien commis de tel. Et ce n'est pas par hasard si c'est sur lui et lui seul que s'acharne la gauche.

Sur la forme parce que l'opposition n'a pas de leçons à donner. Ni hier. Ni aujourd'hui. François Mitterrand qui faisait entretenir dans le plus grand secret deux foyers, aux frais de l'Etat. Elisabeth Guigou, heureuse propriétaire de biens immobiliers sur l'île de Saint-Martin. Martine Aubry qui ouvre les piscines à des heures particulières pour les femmes, pour faire plaisir, contre toutes les lois de la République, aux musulmans intégristes dont l'avocat n'est autre que le mari de la Maire de Lille, également avocat de la Ville de Lille et de la Communauté Urbaine. Ségolène Royal dont la vie politique est financée depuis des années par le richissime Pierre Bergé qui fait partie du groupe qui vient de prendre le contrôle du « Monde ».

C'est parce que je manque d'espace que j'arrête cette énumération.

## Il faudra aussi intégrer les congés parentaux et encourager la capitalisation

La gauche ferait mieux de battre en retraite dans ce procès scandaleux et combattre pour les retraites en admettant la réalité et oubliant sa démagogie populiste.

C'est en effet l'avenir du principe de la retraite par répartition qui est en jeu, donc l'avenir de millions de nos concitoyens. Les mesures sont nécessaires, justes et courageuses.

Rappelons les principales.

Porter l'âge légal de droit commun à 62 ans en 2018 en l'augmentant chaque année de 4 mois à partir de la génération 1951.

Relever l'âge d'ouverture des droits dans la fonction publique et dans les régimes spéciaux.

Appliquer le principe d'une augmentation de la durée de cotisation en fonction de l'espérance de vie pour arriver à 41,5 ans en 2020.



Crédit photo Etienne LIZAMBARO

**Gilles Bourdouleix,**  
Président du CNI  
Député, Maire de Cholet

Prendre en compte l'usure des salariés en permettant à ceux qui ont une vie professionnelle plus dure de partir à la retraite plus tôt à travers le dispositif « carrières longues » et la reconnaissance de la pénibilité.

Développer l'emploi des seniors.

Augmenter les recettes destinées au fonctionnement solidaire des régimes de retraite.

Renforcer la convergence des régimes public et privé.

Améliorer la couverture des chômeurs non indemnisés.

Reconnaître dans les droits à la retraite les périodes de congé maternité pour ne pas pénaliser les femmes (ou parfois les hommes) qui mettent leur vie professionnelle entre parenthèses pour élever leur enfant, point sur lequel le CNI sera particulièrement vigilant.

Il faudra aussi encourager les moyens qui favoriseront les conditions d'une retraite par capitalisation. C'est un complément dont la possibilité doit être donnée à tous.

L'objectif de ces mesures dont les grandes lignes sont tracées ici est d'atteindre l'équilibre dès 2018.

Cet objectif est une exigence.

# DOSSIER :

## Quel avenir pour nos retraites ?

*Bousculée par les contraintes économiques et démographiques, la réforme du système des retraites français n'est pas une contrainte mais une exigence, une responsabilité. Allongement de la durée des cotisations, recul de l'âge du départ en retraite, augmentation du montant des cotisations, système par répartition, capitalisation... différentes pistes doivent être envisagées pour réformer nos retraites.*



### Entretien avec Eric WOERTH, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique

**CNI. Comment comptez-vous prendre en compte ceux qui ont eu des vies professionnelles plus pénibles que les autres ?**

**E.W. :** Je veux que les Français qui ont commencé de travailler avant les autres puissent continuer de partir avant les autres. C'est une question de justice. La réforme de François Fillon en 2003 a créé pour cela un dispositif « carrières longues », et je rappelle que le Parti Socialiste ne l'a même pas voté ! Ce dispositif, nous le conservons et, même, nous l'étendons aux salariés qui ont commencé à travailler dès 17 ans. Concrètement, cela veut dire que les salariés qui ont commencé à travailler avant 18 ans pourront partir à la retraite entre 58 et 60 ans, sous réserve d'avoir le nombre de trimestres suffisant.

Mais, surtout, nous introduisons un droit nouveau pour les salariés qui souffrent d'avoir été exposés à des conditions de travail pénibles – c'est une avancée majeure, qui est sans équivalent en Europe ! - : ceux qui ont été exposés à des contraintes physiques importantes auront deux types de compensations. Non seulement, pour eux, l'âge de la retraite ne sera pas augmenté et ils pourront partir à la retraite dès 60 ans, mais en plus, cette retraite sera attribuée à taux plein : même s'ils n'ont pas tous leurs trimestres, ils ne subiront pas de décote. Par exemple, un manutentionnaire de 56 ans, qui souffre de raideurs de l'épaule et de sciatique chronique, pourra partir à 60 ans, si ses TMS (troubles musculo-squelettiques) sont reconnus comme maladie professionnelle à un taux d'invalidité supérieur à 20%. On peut donc à la fois partir plus tôt, et conserver la retraite à 60 ans quand on a des séquelles physiques dues à la pénibilité de son travail.

Si l'on compte les bénéficiaires du disposi-

tif carrières longues et ceux du dispositif pénibilité, cela représente un Français sur sept qui part à la retraite : c'est considérable ! Ce sont 100 000 Français qui contribueront à partir à la retraite à 60 ans, sur les 700 000 départs annuels. C'est une vraie prise en compte de ceux qui ont eu une vie professionnelle plus dure !

Je pense cependant que la meilleure réponse à la pénibilité, à l'avenir, c'est l'amélioration des conditions de travail. Nous allons donc renforcer la prévention. Nous proposons notamment que les expositions aux risques professionnels soient désormais obligatoirement enregistrées dans un carnet de santé individuel au travail pour permettre un meilleur suivi de ces questions.

**CNI. L'opposition dénonce une réforme injuste. Que répondez-vous ?**

**E.W. :** Que c'est tout le contraire ! La justice est une attente très forte des Français. Le Parti Socialiste parle de justice, mais il propose de taxer les Français par l'impôt, toujours l'impôt. Le gouvernement, lui, est au rendez-vous de cette réforme. J'en donnerai quatre exemples.

D'abord, comme je viens de le dire, nous prenons en compte ceux qui ont eu des vies professionnelles physiquement beaucoup plus dures, par exemple parce qu'ils portent pendant des années des charges très lourdes ou qu'ils travaillent dans des positions difficiles. Ils pourront partir à la retraite plus tôt que les autres.

Deuxièmement, nous demandons un effort supplémentaire à ceux qui ont les plus hauts revenus, qui ne sera pas pris en compte par le bouclier fiscal.

Troisièmement, le régime de retraite des députés et sénateurs sera réformé, car on ne peut pas demander un effort aux Français

sans demander aussi un effort aux parlementaires ; ils en sont, d'ailleurs, bien d'accord.

Quatrièmement, nous renforçons les mécanismes de solidarité qui permettent de compenser les aléas de carrière de certaines catégories de la population. Je pense aux jeunes qui ont des difficultés à accéder à leur premier emploi. Aujourd'hui, ils peuvent valider jusqu'à quatre trimestres d'assurance au titre du chômage non indemnisé. Nous avons décidé de porter le nombre à six. Je pense aussi aux femmes : la réforme permettra d'éviter que le congé maternité, comme c'est le cas aujourd'hui, fasse baisser la pension de retraite. Grâce à cette mesure, la retraite des femmes ne sera plus pénalisée par le congé maternité.

**CNI. Le PS tire à boulets rouges sur la réforme...**

**E.W. :** Je constate que le Parti Socialiste ne propose rien de solide sur le fond, mais ne se prive pas de donner des leçons. Cela ne m'étonne pas : quand on n'a pas d'idées, on en est réduit à faire de la politique politicienne.

Il faut dire que le PS est plus préoccupé par ses primaires internes que par la sauvegarde de notre système de retraite. Il parle de responsabilité, mais il n'ose pas demander clairement aux Français de travailler plus longtemps, parce qu'il est encore prisonnier, en 2010, du tabou de la retraite à 60 ans.

La vérité, c'est que le Parti Socialiste n'a jamais osé réformer nos retraites : ce sont toujours des majorités de droite qui ont pris leurs responsabilités, en 1993, en 2003 et en 2007-08.

C'est encore le cas en 2010. Le monde change, la société change, mais le Parti Socialiste reste immobile !

# Retraites : il faut tenir bon

Syndicats et partis de gauche ont toujours défendu, de façon idéologique et quasi intégriste, le principe de la retraite par répartition, système fondé sur le fait que ce sont les actifs qui financent les pensions des retraités d'aujourd'hui, et les actifs de demain qui paieront celles des retraités de demain, c'est-à-dire les actifs d'aujourd'hui quant ils auront cessé de travailler. Cet attachement à ce mécanisme est tel qu'ils ont toujours fait obstacle à l'instauration, en complément, des systèmes de retraite par capitalisation pour les salariés du privé, hors les plans d'épargne d'entreprise, alors que les fonctionnaires bénéficient du système Pré fonds, qui est un système de capitalisation !

Par définition, l'équilibre de la retraite par répartition dépend de la démographie. Or celle-ci est marquée par trois phénomènes :

- même si notre démographie est meilleure que la plupart de celles des pays d'Europe, elle est insuffisante pour assurer le renouvellement des générations ;

- notre espérance de vie augmente de façon considérable et régulière, ce qui signifie que les personnes seront à la retraite pendant un nombre croissant d'années, ce qui implique un besoin de financement plus important ;
- avec l'allongement de l'espérance de vie s'accroît le risque de dépendance et donc l'accroissement des dépenses pour la prise en charge de celle-ci.

Il y a quelques années, le rapport entre actifs et retraités s'établissait à un retraité pour quatre actifs. Aujourd'hui, il est de un retraité pour 1,7 actif et ce rapport va se dégrader en-

core dans les années à venir, certains annonçant un rapport de un pour un, à l'évidence insoutenable pour les actifs qui ont aussi la charge des jeunes générations.

De surcroît, les retraités du secteur privé, qui durant leur vie professionnelle subissent tous les aléas de la vie économique, ont un système nettement défavorable par rapport à celui des fonctionnaires et plus encore des régimes spéciaux des entreprises publiques.

La réforme des régimes de retraite est donc une nécessité et une obligation. Dans ce contexte la réforme proposée par le Gouvernement est-elle bonne et suffisante pour résoudre de façon durable le problème ?

Disons le d'emblée, les principes de cette réforme sont bons mais n'apportent pas une solution durable. Ils règlent la question de la résorption du déficit actuel mais ne garantissent pas le système dans la durée. En

## Les principes de cette réforme sont bons mais n'apportent pas une solution durable

outre la question des personnes ayant commencé à travailler très jeunes, souvent dans des métiers fatigants n'est pas suffisamment prise en compte.

L'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à la retraite sont inévitables et dans l'état actuel du texte restent modérés. L'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du « baby boom », ce que l'on a appelé le « papy boom », l'ar-

**Stéphane Buffetaut,**  
1<sup>er</sup> vice-président du CNI  
Ancien député européen



rivée sur le marché du travail de « classes creuses » et l'allongement de l'espérance de vie obligent à ces mesures. L'idée démagogique de « faire payer les riches » ne résout rien car le besoin en financement est tel que l'on pourrait les faire disparaître totalement du pays que le problème ne serait pas réglé. Il manque à la réforme un volet : celui de l'instauration d'un mécanisme de capitalisation, non pas concurrent mais complémentaire, qui pour les personnes les plus modestes devraient s'appuyer sur des plans d'entreprises et des incitations et abondements par l'employeur, en contrepartie d'un traitement fiscal favorable. Ainsi notre système de retraite s'appuierait sur trois piliers : le régime de base, les régimes complémentaires, un régime par capitalisation. Bien sûr subsisterait une question cruciale : élargir la durée de travail réelle des personnes dans un pays où les jeunes rentrent de plus en plus tard dans le monde du travail et les aînés en sortent de plus en plus tôt, ce qui fait que la durée de travail effectif dans une existence tend à se rétrécir.

Ceci signifie un retour à une croissance soutenue, certes, mais aussi des changements de mentalité et peut-être à la remise en cause de certains dogmes économiques en matière d'échanges internationaux, afin d'éviter une complète désindustrialisation de la France et plus largement de la vieille Europe.

# Droit à la retraite et devoir d'équité

Étrange « débat national » que celui consacré à la réforme des régimes de retraite. Acquis à l'impérieuse nécessité d'une refonte immédiate, le gouvernement affiche, tout à son honneur, du cœur à l'ouvrage en conciliant assaut de pédagogie et prescription de remèdes homéopathiques, sans doute par crainte de faire « chuter le moral les ménages ». La gauche, elle, préfère tergiverser un dernier quart d'heure pour masquer ses contradictions, promettant d'autres solutions, « le moment venu »...

Plaçons-nous dans une perspective historique ? Et nous remarquons que le régime actuel des retraites est un authentique

héritage de droite. Pour l'avoir inventé, notre culture de droite semble la mieux disposée à l'adapter aux temps nouveaux, en ajustant la vocation sociale de la retraite au devoir de solidarité entre les générations.

Abordons-nous le sujet sous l'angle économique ? Et nous sommes résolus à affronter la réalité telle qu'elle est, sans nostalgie ni dogmatisme. Parce que l'implacable verdict de la pyramide des âges nous invite à trancher le débat dans le vif. Parce qu'il serait irresponsable de choisir la voie de l'attentisme et de l'incurie. Parce que le sauvetage du régime des retraites ne peut relever du miracle.

**Bruno North**  
Secrétaire Général du CNI



## Une épreuve de vérité face à une situation inédite

Notre histoire nationale suffit à expliquer pourquoi la gauche est si mal à l'aise sur le sujet des retraites. Jusqu'en 1936, la toute-puissante CGT préférait militer pour des augmentations de salaire plutôt que pour un régime légal commun de retraite. Des accords professionnels par branche, voire par entreprise, à l'exemple de la SNCF, suffisaient à prendre en charge les pensions des travailleurs trop âgés ou invalides.

Le régime de Vichy s'inspire quant à lui

du modèle allemand : la loi du 14 mars 1941 institue la retraite par répartition. La IV<sup>e</sup> République s'en accommode tout en permettant aux branches professionnelles de retrouver leur autonomie. Le mythe mitterrandien de « la retraite à 60 ans » a vécu. Pire, il a amorcé une bombe à retardement. Voudrait-on augmenter les cotisations sociales pour combler le déficit des régimes de retraite ? Et c'est le chômage qui repart à la hausse. Cèdera-t-on à la tentation de l'emprunt ? Et on creuse le déficit national jusqu'à précipiter la France dans la faillite. En appellerait-on encore à l'impôt ? Et la pression fiscale enlève tout espoir de relance économique... La situation présente est dès lors aussi inédite que périlleuse. Des choix radicaux s'imposent pour échapper au piège d'un régime archaïque, voué à détruire toute justice sociale.

### Une exigence d'équité face à un dispositif archaïque

Confrontés comme nous au dilemme du « papy boom », tous les Etats de l'Union européenne font preuve d'anticipation, en retardant l'âge de départ à la retraite, de 65 à 67 pour la majorité d'entre eux. Pourquoi la France, trop frileuse, plongerait-elle aveuglément dans le gouffre ? Certes, veillons à ne pas dresser les « futurs pensionnés » les uns contre les autres, ni à dénigrer tel ou tel régime spécifique. La complexité de notre système appelle d'emblée à la sérénité. Et la lucidité reste la meilleure conseillère.

– Première évidence : en soi, un régime n'est pas plus favorable qu'un autre. Pour autant, laissons parler les chiffres : les fonctionnaires nés en 1955 recevront 68,5% de leur denier traitement, alors que les salariés du secteur privé - cadres et non cadres - ne percevront que 66,5% de leur salaire. Preuve qu'il existe d'emblée de fortes inégalités entre les catégories de retraités.

– Deuxième évidence : le statut « protecteur » de la fonction publique a toujours privilégié cette rupture de l'égalité des citoyens devant les charges publiques. Exemple flagrant : la pension des retraités de la fonction publique est calculée sur la base des six derniers mois de leur carrière, pendant que celle des salariés du privé est assise sur leurs meilleures vingt-cinq années. Autre distorsion, so-

ciale celle-là, plus exposés au chômage, les retraités du privé sont pénalisés plus lourdement que ceux du public quand leur carrière se révèle incomplète.

– Troisième évidence : les systèmes de retraite sont d'autant plus inégalitaires qu'ils sont construits sur la base des statuts, et non sur les réalités de l'emploi. Certes, par principe, les primes accumulées ne sont pas intégrées dans le calcul des pensions de la fonction publique. Mais, au fil des décennies, les exceptions se sont tellement multipliées que la règle a perdu son universalité. Les pensions de retraite des militaires semblent intouchables, les régimes spéciaux ont la vie dure, et certains départs précoces à la retraite défient le bon sens. Certes, la durée de cotisation passe de 37,5 ans à 40 ans en 2012, puis à 41 ans en 2016 et les pensions sont désormais indexées sur les prix, et non plus sur les salaires. Mais certaines catégories professionnelles, comme celle des cheminots, jouissent encore d'un droit au départ précoce, dérogatoire au régime commun, sur la base de critères obsolètes.

– Quatrième évidence : les salariés du secteur privé cotisent plus et perçoivent des retraites inférieures. Alors que les employés du privé reversent 10,55% de leur salaire brut au régime des retraites, le taux de cotisation des fonctionnaires ne dépasse pas 7,85 %. Autre curieuse distorsion : les veuves et veufs de fonctionnaires perçoivent des pensions de réversion de 50% de la retraite du conjoint décédé, contre 54% dans le secteur privé. Mais cette pension est allouée sans condition de ressources ni d'âge, alors que dans le secteur privé, la pension est plafonnée et réservée aux personnes de 55 ans au moins.

Au-delà des vicissitudes de notre histoire sociale, et de la sédimentation de multiples spécificités plus ou moins justifiées, le futur immédiat nous met en face de nos responsabilités : les divers régimes de retraite par répartition ne doivent-ils pas être fusionnés au sein d'un régime national unique, prompt à nous réconcilier avec la solidarité inter-générationnelle ? Question assez pertinente pour inaugurer un vrai débat national, moderne et responsable. Là où le devoir d'équité osera bousculer l'égoïsme étrié des « droits acquis »...

## Quelques chiffres

### Montant du minimum vieillesse :

Au 1<sup>er</sup> avril 2010 : 8.507,49 € par an pour une personne seule, 13.889,62 € par an pour un couple.

**Espérance de vie** : 77,5 ans pour les hommes contre 84,3 ans pour les femmes.

**Nombre de retraités** : Au 31 décembre 2007, la population retraitée comptait 15,6 millions de personnes. Leur nombre augmente de 280 000 par an depuis 2006.

**Le ratio du nombre de cotisants pour un retraité** est de 1,8 aujourd'hui, 1,5 en 2020, 1,3 en 2030 pour les salariés du privé.

**Poids des dépenses de retraite dans l'économie française** : En 2007 : 247 milliards d'euros, soit 44,9 % des prestations sociales totales et 13,2 % du PIB contre 5,4 % en 1959. Déficitaire depuis 2005, le régime général a affiché en 2008 un solde de - 5,6 milliards d'euros.

### Taux d'emploi des séniors en France :

La France a un taux d'emploi des séniors plafonnant à 38% en 2006 (contre près de 44% pour la moyenne de l'UE : contre 70% en Suède, 62% aux Etats-Unis et 54% en Allemagne).

### Age légal de départ en retraite en Europe :

L'âge légal du départ en retraite dans l'UE varie entre 62 ans (Hongrie, Lettonie) et 67 ans (Danemark, d'ici 2027 et Allemagne, d'ici 2029 et bientôt en Espagne). Dans certains pays, l'âge varie en fonction du sexe de l'actif (Autriche, Belgique, Estonie...)

### Modalités de financement en Europe

**Système par répartition** : Allemagne, France, Italie, Grèce, Espagne, Autriche, Belgique, Finlande, Suède, Portugal, Luxembourg.

**Forfait + capitalisation** : Pays-Bas, Danemark, Irlande.

**Fonds de pension** : Royaume-Uni

# Débat sur les retraites : il est temps de dépasser les égoïsmes

La question de la réforme des retraites est éclairante quant aux égoïsmes qui paralysent la société française contemporaine. Egoïsme d'une large partie de la fonction publique d'abord, qui souhaite continuer à bénéficier des régimes spéciaux de retraites dont d'aucuns s'accordent à dire qu'ils constituent désormais des avantages acquis disproportionnés par rapport au régime général. Egoïsme de la génération du baby-boom ensuite, celle qui vient d'atteindre ou qui approche de l'âge de la retraite. Cette tranche d'âge refuse obstinément de s'avouer que les 60-70 ans concentrent la richesse française ainsi que les pouvoirs économique et politique. Elle nie plus ou moins consciemment son devoir d'aide et de solidarité envers une jeunesse qui pour la première fois dans l'histoire

contemporaine est assurée de connaître un niveau de vie inférieur à celui que connaissent ses parents. L'individualisme est ici de mise, pénalisant les plus jeunes et handicapant fortement leur avenir.

## Absence de débat sur la natalité

Le recul annoncé de l'âge de la retraite à 63 ou 65 ans ne mérite pas la levée de boucliers des syndicats qui achèvent malheureusement de perdre toute crédibilité auprès des Français.

Ce qui est le plus frappant, au-delà de ces considérations de bon sens, c'est l'absence de débat sur la natalité et d'analyse démographique. L'avenir des sociétés européennes passe pourtant par un changement de mentalité et une rupture avec le malthusianisme. Parier sur l'immigration pour

## Jérôme Besnard

Président des Jeunes Indépendants



payer nos retraites, c'est poursuivre la fabrication d'une bombe à retardement.

A défaut de pouvoir à lui seul changer les mentalités, le gouvernement de François Fillon pourrait relancer une politique nataliste à destination des familles françaises notamment en aidant les familles nombreuses.

Le débat sur les retraites n'a de véritable intérêt que s'il est abordé sur le plan des relations intergénérationnelles, de la cohésion nationale et de la démographie. On est pour l'instant loin du compte et l'on peut craindre que la précipitation du gouvernement alliée aux discours idéologiques des partenaires sociaux empêche toute réflexion de fond sur le sujet. Le CNI aura à cœur de rappeler ces quelques vérités essentielles dans les mois qui viennent.

## Reforme des retraites : l'urgence

La gauche ayant soigneusement laissé de côté ce dossier si ce n'est pour l'hypothéquer, notamment en ramenant à 60 ans l'âge légal du départ à la retraite, la droite s'y est attaquée partiellement à 2 reprises. Il lui faut, maintenant, prendre le dossier à bras le corps dans l'urgence compte tenu de la dégradation de nos finances publiques. Le système n'équilibre plus ses comptes, le budget de l'Etat est sollicité pour combler le déficit mais, l'Etat étant lui-même déficitaire, recourt à l'emprunt. Les 32 milliards de déficit prévus en 2010 (COR) mettent sérieusement en péril l'avenir du système dans son ensemble. Intenable durablement en l'état. Le problème se pose en ces termes : résoudre durablement le déficit structurel des organismes chargés de payer les retraites en conservant le maximum d'avantages, sans toucher ni à la croissance de l'économie ni à la compétitivité du travail.

En France, les travailleurs partent à la retraite en moyenne à 61 ans. Les conditions de départ en retraite (âge et pension versée) dépendent des régimes complexes auxquels le travailleur a été affilié.

Tous les régimes français de retraite obligatoire sont construits sur le système de retraite par répartition : les cotisations prélevées sur les salaires des actifs servent à payer les pensions des retraités actuels, les cotisants accumulant des droits à pension sous forme de points de retraite et de tri-

mestres validés. Ce système montre ses limites car l'inversion de la pyramide démographique implique un besoin en financement et une diminution du volume des pensions versées. Différents régimes de retraites, historiquement basés sur les branches professionnelles, assurent les travailleurs indépendants (artisans, commerçants et professions libérales) tandis que les autres régimes sont davantage en fonction de l'appartenance ou non au secteur public ou à une des entreprises publiques. Une simplification de l'ensemble des régimes en créant un régime unique serait la bienvenue.

## Quelles sont les pistes ?

**1°) Allonger l'âge du départ à la retraite : Le constat est évident :** la retraite à 60 ans c'est fini. Avec l'accroissement significatif de l'espérance de vie, ce tabou n'est plus défendable. Tout en prenant en compte la pénibilité du travail et l'âge du démarrage de celui-ci, la retraite devra progressivement trouver un équilibre avec l'espérance de vie. Il faudra éviter de créer des seuils obligatoires, ce qui est une hérésie, en faisant sauter le couperet des dates limites.

**2°) Elargir l'assiette :** La retraite est financée par les prélèvements sociaux effectués sur la rémunération avec une part patronale et une part salariale. Augmenter ces prélèvements alourdirait le coût du travail et pénaliserait la compétitivité du travail.

## Bernard Lepidi

Vice-président du CNI



Aujourd'hui pour compléter les besoins de financements et combler les déficits, l'état emprunte. Les déficits étant désormais insupportables pour financer les retraites, il faut élargir l'assiette de la collecte. Les pistes sont fiscales mais seules les ressources qui ne touchent pas à la croissance et à la compétitivité du travail doivent être retenues.

**4°) Augmenter la taxe salariale des fonctionnaires** et aligner le calcul du salaire de référence de la fonction publique (6 derniers mois) sur celui du privé (moyenne des 25 meilleures années).

**5°) Favoriser la retraite par capitalisation :** La participation et l'intéressement pourraient être généralisés et devenir les supports d'une retraite parallèle par capitalisation auxquels pourraient s'ajouter utilement des rentes viagères sur le modèle de l'assurance-vie.

Le français ne peuvent être les victimes annoncées de l'inconséquence et de la mauvaise gestion de leurs dirigeants. C'est pourquoi cette réforme devra être conduite à son terme quelles que soient les conséquences politiques.

*A la veille du débat à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, Gilles Bourdouleix nous livre son analyse quant à l'affaire de Nantes.*

## Un épiphénomène éclairant

par Gilles Bourdouleix,

Président du CNI  
Député  
Maire de Cholet

L'affaire de Nantes met en lumière le laxisme de la société française qui au nom d'une liberté totale crée des injustices flagrantes.

Le nantais, algérien d'origine, français par mariage et de religion musulmane, est juridiquement monogame, puisqu'il ne s'est marié qu'une fois.

Il vit avec d'autres femmes, avec lesquelles il a des enfants, qu'il présente désormais comme ses maîtresses, situation condamnée par la religion catholique comme par la religion musulmane mais pas par la loi puisqu'il s'agit d'une affaire de conscience donc privée.

C'est son discours public.  
Il est cependant parjure deux fois.  
Face à la vérité. Face à sa religion.

La vérité est que pour l'Islam, il a officiellement plusieurs femmes. En effet, les relations sexuelles hors mariage ne sont pas acceptées dans le Coran. Celui-ci dans la sourate IV verset 3 autorise la polygamie : « Epousez comme il vous plaira deux, trois, ou quatre femmes. ». Mais le mariage reconnu est religieux, ce qui est logique puisque l'Islam prône le mélange du temporel et du spirituel. La loi civile est celle édictée par le Coran, c'est-à-dire le texte religieux.

Paradoxalement notre « parfait » musulman ne respecte pas sa religion. Continuons la lecture du verset 3 de la sourate IV : « mais si vous craignez de n'être pas équitable, prenez une seule femme ou vos captives de guerre. Cela vaut mieux pour vous que de ne pas pouvoir subvenir aux

besoins d'une famille nombreuse ». Or, faire vivre celles qu'il présente comme ses maîtresses mais qui sont religieusement ses épouses, des allocations familiales viole les préceptes du Coran. C'est de facto reconnaître son incapacité à les entretenir lui-même. A moins qu'il les considère comme des « captives de guerre » ; sachant qu'elles sont françaises de souche, ce serait remercier d'une curieuse façon son pays d'adoption.

L'application différente de la loi dans l'Etat laïc que prétend être la France débouche sur un constat ubuesque. Un couple catholique, pour se marier à l'église doit remettre au prêtre un document délivré par le Maire, officier d'état-civil, qui atteste le mariage civil et ainsi, en théorie, élimine le risque de polygamie. La religion catholique, au-delà de ses propres principes, se plie à la loi. Le Conseil Français du culte musulman rappelait récemment que la polygamie est prohibée en France et que les imams doivent exiger un acte de mariage civil. On sait que la réalité est différente dans le secret des mosquées. Bien souvent, la religion musulmane entend appliquer sa loi. Soit. Mais alors elle doit aller jusqu'au bout et dénoncer le « mauvais » musulman qui appelle maîtresses des femmes épousées religieusement et qui les fait nourrir par l'aide publique.

Il ne faut pas non plus oublier qu'entre notre société républicaine qui procure l'égalité entre l'homme et la femme, êtres humains différents et complémentaires, et le Coran dans sa version littérale, il y a un précipice que le verset 34 de la sourate IV illustre de façon pathétique. « Les hommes ont autorité sur les femmes en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien. Les femmes vertueuses sont pieuses : elles

préservent dans le secret ce que Dieu préserve.

Admonestez celles dont vous craignez l'infidélité ; reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les. Mais ne leur cherchez plus querelle si elles vous obéissent. Dieu est élevé et grand ».

Une religion qui veut être respectée doit être irréprochable, c'est-à-dire montrer sa capacité à condamner ceux qui se réclament haut et fort d'elle ne sont pas exemplaires. Elle doit aussi montrer sa capacité à évoluer et à rejeter des écrits désuets qui ne correspondent pas à notre époque. Comment décentement se référer en 2010 à un texte du VII<sup>ème</sup> siècle ?

En tout cas, je ne pense pas que juridiquement le triste héros de cette farce puisse être déchu de la nationalité française. Je sais en revanche que moralement il ne la mérite pas.

Mais ce que l'on distribue avec autant de laxisme a-t-il encore de la valeur ? C'est une question qu'inspire ce fait divers.

La lettre du CNI

6, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS  
Tél : 01 47 23 47 00  
Email : secretariat@cni.asso.fr  
N° de Com. paritaire : 1005 P 107 10  
ISSN : 1776 - 2278

Directeur de la publication  
Gilles Bourdouleix  
Directeur de la rédaction  
Bernard Lepidi

Réalisation et Impression :  
emendo 01 60 88 89 35  
Conception : AGENCE MP

Cette « Lettre du CNI » est la vôtre.  
Vos articles, suggestions  
ou observations sont les bienvenus.  
N'hésitez pas à les faire parvenir au siège du CNI.